



## COMMUNE DE METHOD

Greffe municipal  
Rue de la Forge 22  
1438 Method

---

Method, le 17 mai 2021

Au Conseil Général  
du 14 juin 2021

### Préavis municipal N° 51

## **Demande anticipée de crédit au budget 2022 de CHF 15'000.00 pour l'organisation de l'arrivée de la 1ère étape du 52ème Tour du Pays de Vaud en 2022 à Method**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

La commune de Method a été contactée par le Tour du Pays de Vaud (TPV) cycliste pour organiser l'arrivée de la 1ère étape sur son territoire en printemps 2020. Au vu de la situation sanitaire, le tour a été repoussé à deux reprises et est maintenant planifié du 27 au 30 mai 2022, avec une arrivée à Method le vendredi 27 mai. Cette course regroupe de jeunes cyclistes internationaux de 17 à 18 ans. Elle entend offrir aux juniors l'opportunité de disputer une course par étapes pour progresser et s'affirmer durant 4 jours. Promu en 2015 dans le circuit de la Coupe des Nations UCI, le Tour du Pays de Vaud est désormais l'une des épreuves les plus marquantes du calendrier international. Seules les 25 meilleures équipes nationales au niveau mondial peuvent y participer.

### Descriptif de la manifestation et de l'organisation

La Municipalité voit en la mise sur pied de cette manifestation, une belle opportunité de communication pour notre village. Sur une journée, au centre du village, des stands de nourriture et de boissons seront montés et tenus par les sociétés locales pour faire partager aux habitantes et habitants du village et des alentours de bons moments de convivialité autour de cette arrivée de cyclistes talentueux.

La Municipalité s'est rapprochée de personnes dynamiques pour monter un comité d'organisation local (COL), comprenant des représentants des sociétés locales. La Municipalité participera à la préparation de cette manifestation avec le COL et sera présente tout au long de la manifestation auprès du comité d'organisation local et de l'organisateur du TPV.

### Coûts

Le budget estimé pour l'organisation de cette manifestation est de CHF 15'000.-- pour la commune. Ce montant comprend notamment un paiement de CHF 11'000.-- à l'organisation du TPV pour obtenir l'arrivée d'une étape. Il est à noter que le comité d'organisation local recherchera le soutien de sponsors pour couvrir d'autres frais inhérents à cette manifestation. Les sociétés locales tiendront un stand et garderont le fruit de leur travail (bénéfice).



## COMMUNE DE METHOD

Greffe municipal  
Rue de la Forge 22  
1438 Method

### Engagement

Pour des questions d'organisation, la Municipalité doit pouvoir confirmer la participation de la commune déjà cet été, avant la validation du budget 2022 par le Conseil Général. Alors qu'il serait possible de donner cette confirmation en anticipant une acceptation du budget 2022, la Municipalité préfère jouer la transparence en proposant d'ores et déjà cette dépense via un complément au budget 2022. Le Conseil Général a donc plus largement l'occasion de se prononcer sur l'organisation de cet événement qui pourrait ainsi se voir supportée par l'ensemble du village. Cette manière de procéder a été approuvée par notre fiduciaire.

### Conclusion :

La Municipalité est convaincue qu'un événement de ce type est intéressant pour la promotion du village et qu'il contribue au renforcement de sa vie sociale.

Étant donné ce qui précède, la Municipalité de Method invite le Conseil Général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE METHOD

Vu le préavis N° 51 relatif à la demande anticipée de crédit au budget 2022 de CHF 15'000.00 pour l'organisation de l'arrivée de la 1ère étape du 52ème Tour du Pays de Vaud en 2022 à Method,

Vu l'examen détaillé de celui-ci.

Entendu le rapport de la Commission de gestion-finances chargée d'étudier ce préavis,  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à soutenir l'organisation de cette manifestation.
- Article 2 : La demande anticipée de crédit au budget 2022, représentant une augmentation de charges de CHF 15'000.-- est accordé à la Municipalité.
- Article 3 : La dépense nette sera imputée sur le compte de fonctionnement n° 110.317.00, intitulé « frais de réceptions et manifestations ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021.

### Au nom de la Municipalité

La Syndique

E. Piguet



La Secrétaire

K. Villemin